



AU QUOTIDIEN

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : la consultation publique est lancée !

Du 18 février au 18 avril 2025, le Conseil départemental du Gard organise une consultation publique sur son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4ème échéance. Ce plan concerne les grandes infrastructures routières départementales identifiées par la Préfecture du Gard sur les cartes de bruit stratégiques.

Publié le 18/02/2025 -- Temps de lecture: 10 minutes



Qu'est-ce que le PPBE ?

Le PPBE est un document révisable tous les 5 ans, conformément aux articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code de l'Environnement. Il vise à prévenir, éviter ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit pour les populations vivant à proximité des routes départementales classées par le préfet du Gard (arrêté préfectoral n° 2023-01-16-00007). Ce plan concerne les routes dont le trafic est supérieur ou égal à 8.200 véhicules par jour, principalement situées dans les agglomérations de Nîmes et d'Alès, ainsi que sur certains axes fréquentés du département.

Comment y participer ?

La participation est simple et accessible à tous. Le public est invité à consulter le PPBE en ligne et à consigner ses observations dans le registre dématérialisé prévu à cet effet. Cette consultation publique permet d'assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page dédiée à cette consultation publique.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76